

DÉCISION**LA PRÉSIDENTE,**

- Vu** le code de l'éducation, notamment les articles L. 612-7 et L. 712-2 ;
- Vu** le décret n° 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'université de Lorraine ;
- Vu** l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat ;
- Vu** le règlement intérieur de l'école doctorale IAEM, notamment l'article 3 ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection de la présidente de l'université de Lorraine en date du 31 mai 2022 ;
- Vu** la proposition du directeur de l'école doctorale IAEM ;
- Vu** les avis des unités de recherches concernées ;

DÉCIDE**Article 1**

Sont nommés membres du conseil de l'école doctorale IAEM pour la durée du contrat quinquennal 2024-2028

- Monsieur THOMANN Laurent, du laboratoire IECL
- Monsieur OYONO OYONO Hervé, du laboratoire IECL
- Monsieur LEVRAT Éric, du laboratoire CRAN
- Madame SAUER Nathalie, du laboratoire LGIPM
- Monsieur GOAOC Xavier, du laboratoire LORIA
- Monsieur OUNI Slim, du laboratoire LORIA
- Monsieur NETTER Denis, du laboratoire GREEN
- Monsieur POURE Philippe, du laboratoire IJL
- Madame WOLFERSEBERGER Delphine, directrice de CentraleSupélec Metz
- Monsieur MOURET Jean-Baptiste, représentant le directeur du centre INRIA Grand-Est
- Madame ÖZÜT Taline, représentant les personnels ingénieurs, administratifs ou techniciens
- Madame TRANCHINA Aurore, représentant les personnels ingénieurs, administratifs ou techniciens

Fait à Nancy, le 02/04/2025



Affiché à la présidence et transmis au recteur, chancelier des universités le **08 AVR. 2025**